

Tableau 1 Synthèse des mesures d'atténuation du Projet Nunavik Nickel.

Élément touché	Phase de réalisation	Source d'impact	Description de l'impact	Source <sup>1</sup>	Mesures d'atténuation	Importance de l'impact résiduel	Suivi
Qualité de l'air	Construction	Le transport routier, l'utilisation des génératrices, la circulation de la machinerie et le décapage des sols	Augmentation des poussières dans l'air et émission de gaz d'échappement	ÉI : p. 324	<b>Courantes :</b> <b>AIR1 :</b> Éviter de laisser les véhicules en marche inutilement <b>AIR2 :</b> Épandage d'abat-poussières (chlorure de calcium ou eau) par temps sec et venteux sur certaines surfaces <b>AIR3 :</b> Utilisation d'une machinerie répondant aux normes d'émissions d'Environnement Canada	Faible	Surveillance et suivi généraux durant la construction
	Exploitation	Le transport routier, la circulation de la machinerie, les puits d'extraction, l'usine de traitement du minerai et le transbordement des concentrés à la baie Déception	Augmentation des poussières dans l'air	ÉI : p. 327	<b>Courantes :</b> <b>AIR2 :</b> Épandage d'abat-poussières (chlorure de calcium ou eau) par temps sec et venteux sur certaines surfaces (en périphérie du complexe industriel) <b>AIR4 :</b> Munir les concasseurs et les broyeurs d'un collecteur de poussière et les relier à un dépoussiéreur <b>AIR5 :</b> Utiliser des génératrices ayant des taux d'émission de contaminants faibles <b>AIR6 :</b> Inspection préalable et régulière de la machinerie afin d'en assurer le bon état et le bon fonctionnement	Faible	Suivi des émissions de poussière (ÉI : p. 578-579) et suivi et contrôle des fibres d'amiante à l'intérieur de l'unité de concassage et de broyage (ÉI : p. 579)
		Le parc à résidus et à stériles	Entraînement de résidus miniers dans l'air		<b>Particulières :</b> <b>AIR7 :</b> Recouvrir progressivement les résidus miniers de la mine Expo <b>AIR8 :</b> Construction de digues sur trois des faces d'exposition des résidus miniers pour limiter l'emprise du vent sur ces derniers et y empiler des roches stériles une fois l'épaisseur maximale d'empilement atteinte <b>AIR9 :</b> Utiliser des convoyeurs fermés <b>AIR10 :</b> Munir d'une toile la chute permettant le transbordement des concentrés dans le minéralier		
		La production d'énergie au moyen de génératrices, l'incinération des matières résiduelles et l'emploi d'explosifs	Émission de polluants et de gaz à effet de serre				
Sols	Construction	Le transport routier, la circulation de la machinerie et les parcs à carburant	Risque de contamination des sols	ÉI : p. 340-341	<b>Courantes :</b> <b>SOL1 :</b> Inspection préalable et régulière de la machinerie afin d'en assurer le bon état et le bon fonctionnement (absence de fuites d'hydrocarbures) <b>SOL2 :</b> Rendre facilement accessible en tout temps une trousse d'urgence de récupération des produits pétroliers et des matières dangereuses, munir les engins de chantier d'absorbants pour pouvoir intervenir rapidement, éliminer les sols souillés et les matières résiduelles conformément aux lois et règlements en vigueur <b>SOL3 :</b> Utiliser des stériles non générateurs d'acide en phase d'exploitation en tant que matériaux granulaires afin de limiter l'empiètement dans les eskers	Faible	Surveillance et suivi généraux durant la construction
		Le décapage des sols et l'exploitation des bancs d'emprunt	Perte de sols utilisables à d'autres fins		<b>Particulières :</b> <b>SOL4 :</b> Pour réduire les prélèvements dans des bancs d'emprunt, les sols décapés et les matériaux excavés pour l'implantation des infrastructures portuaires terrestres seront largement réutilisés pour aménager la jetée du quai		
	Exploitation	Le transport du minerai et du concentré, le parc à résidus et à stériles et les manipulations du concentré	Augmentation localisée des concentrations en métaux à la surface des sols	ÉI : p. 343-344	<b>Courantes :</b> <b>SOL5 :</b> Pour éviter un affaissement causé par le réchauffement du sol, les bâtiments majeurs reposeront sur des pilotis alors que les plus légers seront construits sur une fondation ventilée <b>SOL6 :</b> La manutention extérieure des concentrés de métaux se fera dans des enceintes fermées <b>SOL7 :</b> Une teneur en eau d'environ 27 % sera maintenue dans les résidus miniers qui seront également pompés de façon à limiter leur dispersion dans l'environnement	Moyenne	Suivi des émissions de poussière (ÉI : p. 578-579)
Le complexe industriel et les chemins d'accès		Risque d'affaissement des sols	<b>Particulières :</b> <b>SOL8 :</b> Construction de digues sur trois des faces d'exposition des résidus miniers pour limiter l'emprise du vent sur ces derniers et y empiler des roches stériles une fois l'épaisseur maximale d'empilement atteinte <b>SOL9 :</b> Le recouvrement final des résidus inclura une membrane imperméable et une couche de protection contre l'érosion <b>SOL10 :</b> La construction des ouvrages d'art majeurs inclura des mesures permettant d'éviter le dégel du pergélisol				
Le transport routier, la circulation de la machinerie, le parc à carburant et l'incinération des déchets		Risque de contamination des sols par les hydrocarbures					
		La présence des quatre mines à ciel ouvert	Passif environnemental pouvant affecter l'utilisation du sol à long terme				

Tableau 1 (suite) Synthèse des mesures d'atténuation du Projet Nunavik Nickel.

Élément touché	Phase de réalisation	Source d'impact	Description de l'impact	Source <sup>1</sup>	Mesures d'atténuation	Importance de l'impact résiduel	Suivi
Régime hydraulique et sédimentaire	Construction	Les routes d'accès, le pont-seuil et les infrastructures portuaires	Modification du patron d'écoulement lors des travaux	ÉI : p. 347  Addendum n° 2 : p. 26	<p><b>Courantes :</b>  <b>RHS1 :</b> Mettre en place les ponceaux en période d'étiage estival (juillet à septembre)  <b>RHS2 :</b> Interrompre les fossés de drainage de la route projetée à quelques mètres au-dessus de la ligne naturelle des hautes eaux des cours d'eau traversés</p> <p><b>Particulières :</b>  <b>RHS4 :</b> Installer une géomembrane en aval des points de traversée et autour des zones de travaux pour intercepter les particules mises en suspension  <b>RHS5 :</b> Utiliser un rideau de confinement en eau si des matériaux granulaires sont prélevés à moins de 75 m d'un lac  <b>RHS6 :</b> Recouvrir d'une membrane et d'un empierrement les talus de la route au droit des traverses de cours d'eau</p>	Faible	Surveillance et suivi généraux durant la construction
		La mise en place des ponceaux ainsi que la construction du pont-seuil et des infrastructures portuaires	Modification du régime sédimentaire		<p><b>Particulières :</b>  <b>RHS3 :</b> Aménagement d'un bassin de sédimentation à l'extrémité du fossé de la route en rive gauche (ouest) du pont-seuil de la Puvirnituk</p>		
Régime hydraulique et sédimentaire	Exploitation	Le pont-seuil, le réservoir, les routes, les puits d'extraction, les haldes à stériles, le parc à résidus et les infrastructures portuaires	Modification du patron d'écoulement de surface	ÉI : p. 351-352  Addendum n° 2 : p. 24	<p><b>Courantes :</b>  <b>RHS8 :</b> Réutiliser les pierres retirées pendant les travaux de nivellement pour stabiliser les talus et les zones de dépression  <b>RHS9 :</b> Minimiser la mise en suspension de matériaux lors de l'ajout ou de l'enlèvement de matériaux de l'eau  <b>RHS10 :</b> Entreposer les terres de découverte et les déblais à l'extérieur de la bande riveraine  <b>RHS2 :</b> Interrompre les fossés de drainage de la route projetée à quelques mètres au-dessus de la ligne naturelle des hautes eaux des cours d'eau traversés</p> <p><b>RHS11 :</b> Utiliser des ponceaux de dimensions suffisante pour ne pas rétrécir de façon importante les sections d'écoulement aux points de traversé  <b>RHS14 :</b> Aménager un système de drainage sur le site des infrastructures portuaires</p> <p><b>Particulières :</b>  <b>RHS6 :</b> Recouvrir d'une membrane et d'un empierrement les talus de la route au droit des traverses de cours d'eau  <b>RHS13 :</b> Lors des travaux de terrassement dans des zones à pentes fortes, stabiliser le fond des fossés au fur et à mesure en utilisant des matériaux granulaires bien drainés et procéder à de l'empierrement</p>	Faible	Suivi de la stabilité des ponceaux et de la libre circulation des poissons (ÉI : p. 580)
		Le pont-seuil, le réservoir, le pont, les routes et les infrastructures portuaires	Augmentation possible de l'érosion et du transport sédimentaire dans les cours d'eau		<p><b>Particulières :</b>  <b>RHS12 :</b> Maintenir dans la rivière Puvirnituk un débit minimal correspondant au débit nécessaire au bon fonctionnement du dispositif de franchissement du poisson entre juin et septembre  <b>RHS7 :</b> Maintenir un débit réservé de 1,1 m<sup>3</sup>/s pendant le remplissage du pont-seuil au printemps</p>		
Régimes thermiques et des glaces	Construction	Le transport maritime dans la baie Déception	Modification du couvert de glace lors du passage des bateaux	ÉI : p. 359  Navigation : p. 38, 40, 42, 46	<p><b>Particulières :</b>  <b>RTG1 :</b> Éviter le transport maritime dans la baie Déception pendant la période de dégel, soit entre la mi-mars et la mi-juin (période de mise bas des phoques, augmentation de la chasse par les Inuits)</p>	Très faible	Surveillance et suivi généraux durant la construction
		La création d'un réservoir	Modification du régime thermique		<p><b>Particulières :</b>  <b>RTG2 :</b> La vitesse de déplacement des bateaux dans la baie Déception sera limitée à 7 nœuds</p>		
	Exploitation	Le transport maritime dans la baie Déception	Modification du couvert de glace lors du passage des bateaux	ÉI : p. 361  Navigation : p. 38, 40-42, 46-47, 65	<p><b>Particulières :</b>  <b>RTG1 :</b> Éviter le transport maritime dans la baie Déception pendant la période de dégel, soit entre la mi-mars et la mi-juin (période de mise bas des phoques, augmentation de la chasse par les Inuits)</p>	Faible	Suivi du transport maritime dans la baie Déception (Navigation : p 65)
			<p><b>Particulières :</b>  <b>RTG2 :</b> La vitesse de déplacement des bateaux dans la baie Déception sera limitée à 7 nœuds  <b>RTG3 :</b> Seulement deux voyages seront effectués en période de glace à moins d'ententes négociées avec la communauté de Salluit  <b>RTG4 :</b> Les bateaux emprunteront toujours le même parcours dans la baie Déception en période de glace, soit le parcours de Xstrata, afin de limiter l'impact sur la banquise  <b>RTG5 :</b> Les bateaux suivront un parcours en forme de «S» en hiver dans la baie Déception afin de limiter le fractionnement des glaces</p>				

Tableau 1 (suite) Synthèse des mesures d'atténuation du Projet Nunavik Nickel.

Élément touché	Phase de réalisation	Source d'impact	Description de l'impact	Source <sup>1</sup>	Mesures d'atténuation	Importance de l'impact résiduel	Suivi
Qualité des eaux et des sédiments	Construction	Les travaux d'exploration	Risque de contamination des eaux au chlorure de calcium lors des forages	ÉI : p. 363-365	<p><b>Courantes :</b></p> <p><b>QES1 :</b> Prendre des précautions pour éviter tout déversement près d'un trou lors des forages et récupérer les produits résiduels échappés le cas échéant</p> <p><b>QES2 :</b> Faire des inspections visant à assurer le bon état de la machinerie terrestre et aquatique (benne et barge) ainsi que des réservoirs temporaires</p> <p><b>QES3 :</b> Inspecter et nettoyer toute machinerie devant traverser un cours d'eau en dehors de la période hivernale</p> <p><b>QES4 :</b> Limiter l'utilisation de la machinerie lourde à l'emprise de la route et aux accès aux bancs d'emprunt</p> <p><b>QES5 :</b> Disposer des matériaux excavés de manière à limiter le plus possible la dispersion des matières en suspension</p> <p><b>QES6 :</b> Réutiliser les pierres retirées pendant les travaux de nivellement pour stabiliser les talus et les zones de dépression</p> <p><b>QES7 :</b> Interrompre les fossés de drainage de la route projetée à quelques mètres au-dessus de la ligne naturelle des hautes eaux des cours d'eau traversés</p> <p><b>QES8 :</b> Prévoir les aires de stationnement, de lavage et d'entretien de la machinerie à au moins 60 m de tout cours d'eau et s'assurer que le ravitaillement de celle-ci se fasse sous surveillance constante, à au moins 30 m de tout cours d'eau</p> <p><b>QES9 :</b> Mettre en place les ponceaux en période d'étiage estival (juillet à septembre)</p> <p><b>QES10 :</b> Utiliser une drague à benne preneuse pour réduire la proportion de sédiments libérés lors de l'extraction</p> <p><b>QES11 :</b> Réduire la liquéfaction des argiles pendant les opérations de dragage en les manipulant avec précaution</p> <p><b>QES12 :</b> Réduire les vitesses de descente et de remontée de la benne preneuse à moins de 0,6 m/s</p> <p><b>QES13 :</b> Vérifier et contrôler l'étanchéité des compartiments de la barge à fond ouvrant pendant le dragage</p> <p><b>QES14 :</b> Remplir cette dernière à seulement 90 % de sa capacité pour réduire les risques de débordement</p> <p><b>QES15 :</b> Surveiller le bon déroulement des opérations de la barge à fond pendant le dragage</p> <p><b>Particulières :</b></p> <p><b>QES16 :</b> Installer une géomembrane en aval des points de traversée et autour des zones de travaux pour intercepter les particules mises en suspension</p> <p><b>QES17 :</b> Recouvrir d'une membrane et d'un empierrement les talus de la route au droit des traverses de cours d'eau</p> <p><b>QES18 :</b> Utiliser un rideau de confinement en eau si des matériaux granulaires sont prélevés à moins de 75 m d'un lac</p> <p><b>QES33 :</b> Maintenir une bande de protection de 3 m entre les fossés de drainage et les rives du cours d'eau très productif bordant la halde à stériles de Mequillon</p>	Faible	Surveillance et suivi généraux durant la construction
		Le pont-seuil, les chemins, le pont et le décapage du sol	Dégradation temporaire de la qualité de l'eau				
		Le transport routier, la circulation de la machinerie et les parcs à carburant	Risque de contamination de l'eau et des sédiments par les hydrocarbures				
		Les travaux de dragage et de remblayage pour le quai, ainsi que le dépôt du matériel dragué au large	Dégradation temporaire de la qualité de l'eau et des sédiments en milieu marin	ACÉE : Qu. MPO27	<p><b>Particulières :</b></p> <p><b>QES32 :</b> Installer un rideau de confinement dans la baie Déception autour du quai en construction afin de limiter la dispersion des matières en suspension</p>		

Tableau 1 (suite) Synthèse des mesures d'atténuation du Projet Nunavik Nickel.

Élément touché	Phase de réalisation	Source d'impact	Description de l'impact	Source <sup>1</sup>	Mesures d'atténuation	Importance de l'impact résiduel	Suivi
Qualité des eaux et des sédiments (suite)	Exploitation	Le transport routier, la circulation de la machinerie, les parcs à carburant et le transbordement de carburant	Risque de contamination de l'eau et des sédiments par les hydrocarbures	ÉI : p. 369-371	<p><b>Courantes :</b>  <b>QES19 :</b> Maintenir une pente de 1 à 3 % à la surface des stériles et des résidus miniers pour réduire leur infiltration  <b>QES20 :</b> Traiter par addition de chaux et de flocculants les eaux contenues dans les bassins de sédimentation en aval des haldes à stériles des mines Ivakkak, Mequillon et Mesamax et les eaux du complexe industriel Expo devant être vidangés dans l'effluent final  <b>QES21 :</b> Débarrasser de leurs matières solides les eaux usées domestiques avec une unité de traitement mobile aux biodisques et désinfecter ces eaux avec des rayons UV  <b>QES22 :</b> Les zones de stockage temporaire de minerai reposeront sur une base de gravier compacté ceinturée par un fossé collecteur pour que les eaux de drainage soient dirigées vers le bassin de sédimentation puis pompées vers le réservoir des eaux de procédés  <b>QES23 :</b> Munir la cuisine de trappes à huiles et à graisses  <b>QES24 :</b> Utilisation de savons et de détergents sans phosphates uniquement  <b>QES25 :</b> Faire particulièrement attention lors du chargement des trous de forage pour éviter la dispersion de nitrates d'ammonium à côté des trous, cette opération se fera uniquement à l'aide d'un équipement permettant d'injecter les explosifs directement dans les trous  <b>QES26 :</b> Épandre des abrasifs et des fondants seulement aux endroits dangereux ou en période de verglas  <b>QES27 :</b> Interrompre les fossés de drainage de la route projetée à quelques mètres au-dessus de la ligne naturelle des hautes eaux des cours d'eau traversés  <b>QES2 :</b> Inspections préalables et régulières de la machinerie et des réservoirs  <b>QES27 :</b> Entourer les réservoirs de carburant d'une berme permettant de retenir un déversement de taille équivalente à la capacité du plus gros réservoir plus 10 %  <b>QES31 :</b> Utiliser des équipements de transbordement de carburant munis de valves automatiques détectant les fuites et rendre disponible en tout temps du matériel de récupération d'hydrocarbures en mer</p> <p><b>Particulières :</b>  <b>QES28 :</b> Recouvrir les stériles générateurs d'acide (Mequillon, Expo et Mesamax) de couches de matériaux granulaires neutres et d'une membrane imperméable  <b>QES29 :</b> Installation de géomembranes sous les cellules de résidus miniers, sur les parois des digues et à la surface des empilements du parc à résidus et à stériles  <b>QES17 :</b> Recouvrir d'une membrane et d'un empierrement les talus de la route au droit des traverses de cours d'eau  <b>QES30 :</b> Lors des travaux de terrassement dans des zones à pentes fortes, stabiliser le fond des fossés au fur et à mesure en utilisant des matériaux granulaires bien drainés et procéder à de l'empierrement</p>	Faible	Suivi de la qualité de l'effluent final et de la qualité de l'eau des cours d'eau récepteurs (ÉI : p. 573-575) et suivi de la qualité des sédiments (ÉI : p. 577-578)
		Le parc à résidus et les haldes à stériles, les eaux d'exhaure des puits d'extraction	Dégradation possible de la qualité de l'eau et des sédiments en aval des points de rejet des eaux de drainage minier et de l'effluent final durant l'exploitation				
		La présence des routes et leur entretien	Augmentation possible des MES et des chlorures dans les cours d'eau en aval des points de traversée				
		Le déglçage des avions durant l'hiver	Incorporation possible de glycol dans l'eau de surface				
		Le parc à résidus et les haldes à stériles	Dégradation possible de la qualité de l'eau et des sédiments après la restauration de la mine				
Végétation	Construction et exploitation	La présence des infrastructures minières et portuaires	Perte d'habitats terrestres et humides	ÉI : p. 401	<p><b>Courantes :</b>  <b>VEG1 :</b> La machinerie ne circulera pas en dehors des limites des aires de travail (à moins d'une autorisation) et une clôture sera d'ailleurs installée à la limite du périmètre de protection  <b>VEG2 :</b> Les habitats en bordure des chantiers seront protégés (en particulier près des rives des cours d'eau)</p>	Faible	Surveillance et suivi généraux durant la construction
		La présence des infrastructures minières et portuaires	Perte potentielle de plants d'espèces à statut particulier ou considérées rares				

Tableau 1 (suite) Synthèse des mesures d'atténuation du Projet Nunavik Nickel.

Élément touché	Phase de réalisation	Source d'impact	Description de l'impact	Source <sup>1</sup>	Mesures d'atténuation	Importance de l'impact résiduel	Suivi
Faune aquatique et mammifères marins	Construction	Les activités de construction en eau ou en périphérie (ponceau, pont-seuil, pont, quai, etc.)	Évitement des zones périphériques aux travaux par les poissons	ÉI : p. 405-406, 430-431 Navigation : p. 38, 40, 42, 46, 65 ACÉE2	<p><b>Courantes :</b></p> <p><b>FAQ1 :</b> Mettre en place les ponceaux en période d'étiage estival (juillet à septembre)</p> <p><b>FAQ2 :</b> Éviter la circulation de tout véhicule ou engin de chantier à moins de 20 m d'un cours d'eau permanent ou 5 m d'un cours d'eau intermittent et, si de tels déplacements étaient nécessaires, détourner l'eau s'écoulant dans les ornières vers une zone de végétation à au moins 20 m d'un cours d'eau</p> <p><b>FAQ3 :</b> Construire le pont-seuil en hiver ou en période d'étiage estival</p> <p><b>FAQ4 :</b> Respecter les limites dictées par Wright et Hopky (1998) lors des dynamitages en rives et dans la baie Déception, prendre les mesures appropriées afin de limiter à 100 kPa l'intensité des ondes de choc en milieu aquatique</p> <p><b>FAQ5 :</b> Utiliser une drague à benne preneuse pour réduire la proportion de sédiments libérés lors de l'extraction</p> <p><b>FAQ6 :</b> Réduire la liquéfaction des argiles pendant les opérations de dragage en les manipulant avec précaution</p> <p><b>FAQ7 :</b> Réduire les vitesses de descente et de remontée de la benne preneuse à moins de 0,6 m/s</p> <p><b>FAQ8 :</b> Vérifier et contrôler l'étanchéité des compartiments de la barge à fond ouvrant pendant le dragage</p> <p><b>FAQ9 :</b> Remplir cette dernière à seulement 90 % de sa capacité pour réduire les risques de débordement</p> <p><b>FAQ10 :</b> Surveiller le bon déroulement des opérations de la barge à fond</p> <p><b>FAQ55 :</b> Pour toutes les traverses identifiées prioritaires par le MPO, Canadian Royalties s'engage à maintenir la libre circulation des poissons de part et d'autre de la route. Pour ce faire, le ponceau inférieur sera enfoui d'au moins 20 cm dans le lit du cours d'eau, présentera une pente de moins de 0,5 % et maintiendra une profondeur d'eau minimale de 20 cm pourvu que le débit soit suffisant pour le permettre (ACÉE2)</p> <p><b>Particulières :</b></p> <p><b>FAQ11 :</b> Maintenir une bande de protection de 3 m entre les fossés de drainage et les rives du cours d'eau très productif bordant la halde à stériles de Mequillon</p> <p><b>FAQ47 :</b> Éviter le transport maritime dans la baie Déception pendant la période de dégel, soit entre la mi-mars et la mi-juin (période de mise bas des phoques, augmentation de la chasse par les Inuits)</p> <p><b>FAQ48 :</b> Interrompre toute opération de dragage advenant qu'un cétacé ne soit observé à moins de 200 m d'un site de dragage, de dépôt ou d'une barge</p> <p><b>FAQ50 :</b> La vitesse de déplacement des bateaux dans la baie Déception sera limitée à 7 nœuds</p> <p><b>FAQ56 :</b> Pour protéger le béluga, entre le 20 juin et le 15 juillet, aucun forage, dynamitage et fonçage de palplanches ne seront réalisés. Entre le 16 juillet et le 20 août, il serait possible de foncer des palplanches. Canadian Royalties s'engage à respecter ces périodes de restriction lors des travaux de dynamitage et de fonçage de palplanches, s'il y a lieu, et de tenir informer le MPO (ACÉE2)</p> <p><b>FAQ57 :</b> À baie Déception, un observateur compétent sera engagé pour l'observation des mammifères marins si des travaux de dynamitage en milieu marin sont requis. Cet observateur sera présent en tout temps durant les travaux de dynamitage et sera voué uniquement à cette tâche. Canadian Royalties s'engage à soumettre un protocole de surveillance des mammifères marins au moins 90 jours avant le début d'activités de dynamitage, de fonçage de palplanches ou de forage. (ACÉE2)</p> <p><b>FAQ58 :</b> Si la surpression dans le milieu aquatique risque de dépasser 100 kPa lors de travaux de dynamitage, les informations suivantes devront être fournies au MPO : dates prévues pour le dynamitage, la distance létale théorique, les caractéristiques des activités de dynamitage, les impacts potentiels sur l'habitat et les poissons, les mesures d'atténuation, les impacts résiduels et un plan d'urgence (ACÉE2)</p>	Faible	Surveillance et suivi généraux durant la construction, suivi du transport maritime dans la baie Déception (Navigation : p. 65)
		La construction du pont-seuil	Perte temporaire d'habitat aquatique				
		Le transport maritime ainsi que le dragage et le dépôt en mer du matériel dragué pour la construction du quai	Perturbation temporaire d'habitat aquatique				

Tableau 1 (suite) Synthèse des mesures d'atténuation du Projet Nunavik Nickel.

Élément touché	Phase de réalisation	Source d'impact	Description de l'impact	Source <sup>1</sup>	Mesures d'atténuation	Importance de l'impact résiduel	Suivi
Faune aquatique et mammifères marins (suite)	Construction (suite)	Constructions d'ouvrages temporaires	Perte temporaire d'habitat aquatique	ACÉE : Qu. MPO42 ACÉE2	<p><b>Courantes :</b>  <b>FAQ20 :</b> Assurer le libre passage des poissons en tout temps lors de la dérivation temporaire d'un cours d'eau  <b>FAQ21 :</b> Stabiliser le canal de détournement et ses rives par un empierrement ou une membrane géotextile  <b>FAQ22 :</b> Utiliser des matériaux granulaires propres pour la mise en place des batardeaux (privilégier des matériaux non granulaire pour assurer l'étanchéité)  <b>FAQ23 :</b> Stabiliser les ouvrages temporaires (membrane géotextile ou empierrement)  <b>FAQ24 :</b> Empêcher le transport de particules fines dans le milieu aquatique au-delà de la zone immédiate des travaux  <b>FAQ25 :</b> Stabiliser les endroits remaniés (ex : pentes de talus) au fur et à mesure de l'achèvement des travaux  <b>FAQ26 :</b> Disposer des matériaux de déblais dans un site prévu à cet effet  <b>FAQ27 :</b> Faire l'entretien et le ravitaillement des véhicules de même que la manutention et l'entreposage des hydrocarbures à une distance de plus de 30 m de la ligne naturelle des hautes eaux  <b>FAQ28 :</b> Interdire le passage à gué de la machinerie dans les cours d'eau  <b>FAQ29 :</b> Limiter la circulation des véhicules aux voies proposées (elles devront être clairement identifiées)  <b>FAQ30 :</b> Installer une estacade flottante absorbante pour hydrocarbures en aval des travaux dans les cours d'eau ainsi que dans les lacs et les zones de faibles débits  <b>FAQ31 :</b> Éloigner la machinerie des cours d'eau dès que possible  <b>FAQ32 :</b> Utiliser de machinerie propre et en bon état  <b>FAQ33 :</b> Acheminer les huiles usées provenant de la machinerie vers un site prévu à cette fin  <b>FAQ34 :</b> Avoir des équipements d'urgence accessibles en cas de déversement et savoir les utiliser  <b>FAQ35 :</b> Restaurer à l'état d'origine le canal de dérivation après remblayage  <b>FAQ36 :</b> Réaménager les portions de cours d'eau affectées par les travaux pour qu'elles retrouvent leurs caractéristiques initiales (substrat, largeur, profondeur, végétation)  <b>FAQ53 :</b> Les batardeaux du pont-seuil seront construits de manière à ne pas rétrécir de plus de la moitié de la surface transversale d'écoulement de la rivière Puvirnituk et aucun travail en eau ne sera réalisé entre le 1er septembre et la mi-octobre pour protéger la fraie de l'omble chevalier et du touladi (ACÉE2)</p>	Faible	Surveillance et suivi généraux durant la construction, suivi du transport maritime dans la baie Déception (Navigation : p. 65)
		Érosion et remise en suspension de sédiments	Perturbation temporaire d'habitat aquatique				
		Utilisation de la machinerie	Perturbation temporaire d'habitat aquatique				
		Remise en état des lieux	Perturbation temporaire d'habitat aquatique				
		Utilisation d'explosifs à proximité de baie Déception	Dérangements et blessures potentiels chez les mammifères marins	ACÉE : Qu. MPO18	<p><b>Particulières :</b>  <b>FAQ39 :</b> Procéder au dynamitage à marée basse seulement  <b>FAQ40 :</b> Instaurer une zone d'exclusion des mammifères marins s'étendant jusqu'à 1 km de la zone des travaux et dynamiter seulement après avoir confirmé l'absence de mammifères marins dans cette zone  <b>FAQ41 :</b> Poster un observateur devant surveiller la présence de mammifères marins dans cette zone  <b>FAQ42 :</b> Ne pas effrayer les mammifères marins qui pourraient se trouver dans la zone d'exclusion  <b>FAQ43 :</b> Utiliser des bouées afin de délimiter la zone d'exclusion</p>		
		Fonçage des palplanches et forages à baie Déception	Dérangements chez les mammifères marins	ACÉE : Qu. MPO30	<p><b>Particulières :</b>  <b>FAQ44 :</b> Faire les travaux associés au fonçage des palplanches et aux forages en l'absence de mammifères marins à moins de 600 m  <b>FAQ45 :</b> Poster un observateur durant ces travaux pour assurer l'absence de mammifères marins à moins de 600 m  <b>FAQ46 :</b> Utiliser des bouées afin de délimiter la zone d'exclusion (FAQ43), ne pas faire ces travaux durant la nuit</p>		

Tableau 1 (suite) Synthèse des mesures d'atténuation du Projet Nunavik Nickel.

Élément touché	Phase de réalisation	Source d'impact	Description de l'impact	Source <sup>1</sup>	Mesures d'atténuation	Importance de l'impact résiduel	Suivi
Faune aquatique et mammifères marins (suite)	Exploitation	Le parc à résidus, les haldes à stériles, les puits d'extraction et les effluents miniers	Mortalités et modification possible des communautés aquatiques en aval des points de rejet	ÉI : p. 411-412, 430-431 ACÉE2	<p><b>Courantes :</b>  <b>FAQ12 :</b> Installer les ponceaux de manière à ne pas entraver l'écoulement de l'eau (enfoncez la base du ponceau sous le lit naturel du cours d'eau, stabilisation à l'aide d'empierrement...)  <b>FAQ13 :</b> Installer un système de traitement mobile du drainage minier en aval des haldes à stériles des gisements Ivakkak, Mequillon et Mesamax et utiliser une unité de traitement permanente au complexe industriel Expo pour épurer les eaux de procédés  <b>FAQ14 :</b> Débarrasser de leurs matières solides les eaux usées domestiques avec une unité de traitement mobile aux biodisques et désinfecter ces eaux avec des rayons UV  <b>FAQ54 :</b> La prise d'eau sera munie d'un grillage qui respecte les exigences énumérées dans la directive concernant les grillages à poissons installés à l'entrée des prises d'eau douce du MPO. La conception de la prise d'eau devra permettre d'éviter non seulement l'entraînement des poissons, mais aussi leur placage (ACÉE2)  <b>Particulières :</b>  <b>FAQ16 :</b> Les ponceaux devront respecter la pente du lit naturel et des déflecteurs y seront installés si les vitesses d'écoulement excèdent 1,2 m/s  <b>FAQ17 :</b> Installer les ponceaux de manière étagée pour concentrer l'écoulement en période d'étiage  <b>FAQ18 :</b> Réduire la pression de pêche en ne prenant pas de mesures visant à accommoder les pêcheurs (transport, conservation des prises...)  <b>FAQ19 :</b> Mettre en place un programme de pêche encadrant cette activité dans quelques plans d'eau  <b>FAQ47 :</b> Éviter le transport maritime dans la baie Déception pendant la période de dégel, soit entre la mi-mars et la mi-juin (période de mise bas des phoques, augmentation de la chasse par les Inuits)</p>	Faible	Suivi des populations de poissons (ÉI : p. 576-577), suivi des communautés d'invertébrés benthiques (ÉI : p. 577), essais de toxicité (ÉI : p. 578), suivi des captures de poissons par les employés de la mine (ÉI : p. 581) et suivi de la stabilité des ponceaux et de la libre circulation des poissons (ÉI : p. 580), suivi du transport maritime dans la baie Déception (Navigation : p 65)
		Le pont-seuil, le réservoir, les infrastructures portuaires et les routes d'accès	Perte et modification d'habitat du poisson				
Mammifères terrestres	Construction	L'ensemble des travaux de construction et les transports aériens	Dérangement de plusieurs espèces de mammifères par le bruit	ÉI : p. 430-431	<p><b>Courantes :</b>  <b>MTR1 :</b> Inspection préalable et régulière de la machinerie afin d'en assurer le bon état et le bon fonctionnement  <b>MTR2 :</b> Limiter la circulation de la machinerie aux aires de travail  <b>Particulières :</b>  <b>MTR3 :</b> Réalisation d'un inventaire des tanières de renard arctique dans tous les eskers susceptibles d'être exploités pendant la construction de la mine</p>	Faible	Surveillance et suivi généraux durant la construction
		L'exploitation des bancs d'emprunt	Perte possible de tanières de renard arctique				

Tableau 1 (suite) Synthèse des mesures d'atténuation du Projet Nunavik Nickel.

Élément touché	Phase de réalisation	Source d'impact	Description de l'impact	Source <sup>1</sup>	Mesures d'atténuation	Importance de l'impact résiduel	Suivi
Mammifères terrestres (suite)	Exploitation	L'ensemble des infrastructures minières	Perte d'habitats pour la faune terrestre et modification comportementale chez le renard arctique	ÉI : p. 436-437	<b>Courantes :</b> <b>MTR4 :</b> Interdire aux travailleurs de nourrir les renards arctiques et les informer des conséquences que cela pourrait avoir <b>MTR5 :</b> Entreposer les déchets domestiques dans des conteneurs fermés avant leur incinération <b>MTR1 :</b> Inspection préalable et régulière de la machinerie afin d'en assurer le bon état et le bon fonctionnement (limiter l'émission de bruits) <b>MTR2 :</b> Limiter la circulation de la machinerie aux aires de travail	Faible	Suivi faunique (collision avec la grande faune) (ÉI : p. 581)
		Le réseau de chemins, le transport routier, l'opération de la machinerie, les puits d'extraction et les bâtiments de services	Modification possible du patron de migration des caribous				
Faune avienne	Construction	L'ensemble des activités d'exploration et des travaux de construction	Dérangement des couples nicheurs et des oiseaux en migration présents à proximité des chantiers et le long des routes	ÉI : p. 441 ACÉ.E2	<b>Courantes :</b> <b>FAV1 :</b> Limiter la circulation aux aires de travail <b>FAV2 :</b> Les habitats en bordure des chantiers seront protégés <b>FAV3 :</b> Limiter l'étendue des travaux de décapage et de nivellement <b>Particulières :</b> <b>FAV4 :</b> Ne pas survoler les falaises situées au sud-ouest de Mequillon entre juin et septembre (période de nidification du faucon pèlerin et de l'aigle royal) <b>Particulières :</b> À la baie Déception, Canadian Royalties s'engage à empêcher la nidification des oiseaux en effectuant de l'effarouchement de la fonte des neiges (début juin) jusqu'au début des travaux de construction (vers la mi-juillet). L'absence de nid sur le site des travaux sera confirmée visuellement et par la prise de photographies avant le début des travaux (ACÉE2)	Faible	Surveillance et suivi généraux durant la construction
	Exploitation	L'ensemble des infrastructures minières et les activités d'extraction du minerai  Le transport terrestre, aérien et maritime  La présence des chemins d'accès (ouverture du territoire)  La présence du réservoir	Perte d'habitat de nidification et d'alimentation  Dérangement des couples nicheurs et des oiseaux en migration présents en périphérie des infrastructures  Augmentation de la pression de récolte  Création d'habitats potentiels pour certaines espèces d'oiseaux				
Économie	Construction	L'ensemble des activités d'exploration et de construction de la mine	Création d'emplois et retombées économiques	ÉI : p. 448-449	<b>Mesures de bonification :</b> <b>ECO1 :</b> Embauche préférentielle de travailleurs Inuits <b>ECO2 :</b> Mise en place d'un programme d'information et de recrutement dans les villages Inuits <b>ECO3 :</b> Mise en place d'un programme de formation destiné et adapté aux futurs travailleurs Inuits <b>ECO4 :</b> Favoriser des entreprises dont le siège social est basé au Nunavut dans la procédure d'appel d'offres (puis favoriser en deuxième celles basées en Abitibi, ensuite celles basées ailleurs au Québec avant de recourir aux services de firmes étrangères) <b>ECO5 :</b> Présence d'un comptoir de vente d'articles d'artisanat Inuit sur le site	Positive	Surveillance et suivi généraux durant la construction

Tableau 1 (suite) Synthèse des mesures d'atténuation du Projet Nunavik Nickel.

Élément touché	Phase de réalisation	Source d'impact	Description de l'impact	Source <sup>1</sup>	Mesures d'atténuation	Importance de l'impact résiduel	Suivi
Économie (suite)	Exploitation	Les opérations courantes sur la mine	Création d'emplois et retombées économiques	ÉI : p. 452	<b>Mesures de bonification :</b> <b>ECO6 :</b> Conclure un «Impact Benefits Agreement» avec la corporation Makivik avant le début de la construction afin de favoriser les retombées économiques locales tout au long du projet <b>ECO7 :</b> Favoriser une intégration à la phase d'exploitation des travailleurs Inuits embauchés pour la construction <b>ECO8 :</b> Étudier des scénarios de mise en place d'activités commerciales secondaires avec la corporation Makivik	Positive	Suivi général
		Les infrastructures et les activités minières	Partage des retombées économiques avec les villages Inuits affectés par le projet minier				
Main-d'oeuvre	Exploitation	Les opérations courantes sur la mine	Grande mobilité de la main-d'oeuvre et modification des habitudes de vie sur la mine	ÉI : p. 454-455	<b>Courantes :</b> <b>MOE1 :</b> Mettre en place des mécanismes d'intégration des travailleurs <b>MOE2 :</b> Planifier une séance d'information leur étant destiné sur les conditions de vie sur le site et sur les règlements <b>MOE3 :</b> Interdire toute consommation d'alcool ou de drogue sur le site <b>MOE4 :</b> Rendre le campement accessible seulement aux travailleurs et aux visiteurs agréés <b>MOE5 :</b> Prévoir des mesures disciplinaires contre les comportements discriminatoires <b>Particulières :</b> <b>MOE6 :</b> Mise en place d'un programme de formation destiné et adapté aux futurs travailleurs Inuits <b>MOE7 :</b> Possibilité pour les travailleurs Inuits de faire une rotation de travail plus courte (deux semaines de travail suivies de deux semaines de congé) <b>MOE8 :</b> Rendre accessible des programmes de bourses d'étude liées au travail minier et géologique <b>MOE9 :</b> Embauche d'un agent d'emploi assurant le lien entre les travailleurs autochtones et le personnel de supervision <b>MOE10 :</b> Offrir des sessions de sensibilisation à la culture Inuite aux employés allochtones	Forte	Suivi général
Santé et nutrition	Construction	L'ensemble des activités de construction	Risque d'accident chez les travailleurs	ÉI : p. 458	<b>Courantes :</b> <b>SAN1 :</b> Mettre en oeuvre un programme de santé et sécurité au travail <b>SAN2 :</b> Sensibiliser et former les travailleurs relativement à cette préoccupation <b>Particulières :</b> <b>SAN3 :</b> À baie Déception, arroser les sols avant leur décapage pour minimiser l'entraînement d'amiante dans l'air	Très faible	Surveillance et suivi généraux durant la construction
		La présence d'amiante au site d'implantation des infrastructures portuaires	Risque potentiel pour la santé des travailleurs				
	Exploitation	L'ensemble des activités courantes sur la mine	Risque d'accident et maladies chez les travailleurs	ÉI : p. 460-461	<b>Courantes :</b> <b>SAN1 :</b> Mettre en oeuvre un programme de santé et sécurité au travail <b>SAN2 :</b> Sensibiliser et former les travailleurs relativement à cette préoccupation <b>SAN4 :</b> Prendre des mesures particulières pour protéger les travailleurs exposés à des fibres d'amiante <b>SAN5 :</b> Prévoir un équipement de protection contre les poussières de cuivre et de nickel pour les employés (à utiliser si la valeur moyenne d'exposition pondérée excède 1 mg/m <sup>3</sup> ) <b>SAN6 :</b> Mettre en place un système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT) <b>Particulières :</b> <b>SAN7 :</b> Munir les concasseurs et les broyeurs d'un collecteur de poussière et les relier à un dépoussiéreur <b>SAN8 :</b> Dans les filtres, utiliser des cartouches conçues de façon à ce qu'elles soient scellées dans le sac lors de leur retrait (utiliser un équipement de sécurité si d'autres cartouches sont utilisées)	Moyenne	Suivi et contrôle des fibres d'amiante à l'intérieur de l'unité de concassage et de broyage (ÉI : p.579), suivi de la qualité de l'eau potable (ÉI : p. 580) et suivi des émissions de poussières (ÉI : p. 578-579)
L'opération et la circulation de la machinerie, les puits d'extraction à ciel ouvert		Risque de contamination de l'eau potable					
Le pont-seuil et le réservoir		Augmentation possible des teneurs en mercure dans la chair des poissons du réservoir					
Les activités minières	Exploitation	Les infrastructures minières et les opérations courantes à la mine	Modification du mode de vie des Inuits	ÉI : p. 470	<b>Courantes :</b> <b>ORS1 :</b> Possibilité pour les travailleurs Inuits de faire une rotation de travail plus courte (deux semaines de travail suivies de deux semaines de congé) <b>ORS2 :</b> Présence de plusieurs postes téléphoniques afin de faciliter la communication entre les travailleurs et leur famille	Faible	Suivi général

Tableau 1 (suite) Synthèse des mesures d'atténuation du Projet Nunavik Nickel.

Élément touché	Phase de réalisation	Source d'impact	Description de l'impact	Source <sup>1</sup>	Mesures d'atténuation	Importance de l'impact résiduel	Suivi
Transport et communication	Construction	Le réseau routier Le transport maritime	Ouverture du territoire Perturbation des déplacements dans la baie Déception	ÉI : p. 473  Navigation : p. 38, 40, 42, 46, 65	<b>Courantes :</b> <b>TRC1 :</b> Baliser la route et poser des panneaux de circulation aux endroits où des sentiers de motoneige ou de quad croisent la route <b>Particulières :</b> <b>TRC2 :</b> Éviter le transport maritime dans la baie Déception pendant la période de dégel, soit entre la mi-mars et la mi-juin (période de mise bas des phoques, augmentation de la chasse par les Inuits) <b>Particulières :</b> <b>TRC5 :</b> La vitesse de déplacement des bateaux dans la baie Déception sera limitée à 7 nœuds	Très faible	Surveillance et suivi généraux durant la construction, suivi du transport maritime dans la baie Déception (Navigation : p 65)
	Exploitation	Le réseau routier Le transport maritime	Ouverture du territoire Perturbation des déplacements dans la baie Déception	ÉI : p. 475  Navigation : p. 38, 40-42, 46-47, 65	<b>Courantes :</b> <b>TRC1 :</b> Baliser la route et poser des panneaux de circulation aux endroits où des sentiers de motoneige ou de quad croisent la route <b>Particulières :</b> <b>TRC2 :</b> Éviter le transport maritime dans la baie Déception pendant la période de dégel, soit entre la mi-mars et la mi-juin (période de mise bas des phoques, augmentation de la chasse par les Inuits) <b>TRC3 :</b> Négocier d'abord une entente avec les Inuits si CRI devait circuler pendant cette période <b>TRC4 :</b> Établir un protocole d'avertissement du passage des navires dans la baie Déception <b>Particulières :</b> <b>TRC5 :</b> La vitesse de déplacement des bateaux dans la baie Déception sera limitée à 7 nœuds <b>TRC6 :</b> Seulement deux voyages seront effectués en période de glace à moins d'ententes négociées avec la communauté de Salluit <b>TRC7 :</b> Les bateaux emprunteront toujours le même parcours dans la baie Déception en période de glace, soit le parcours de Xstrata, afin de limiter l'impact sur la banquise <b>TRC8 :</b> Les bateaux suivront un parcours en forme de «S» en hiver dans la baie Déception afin de limiter le fractionnement des glaces <b>TRC9 :</b> Programme d'information destiné aux communautés locales afin de minimiser les risques associés à l'ouverture du couvert de glace et l'impact sur les activités de chasse et de pêche <b>TRC10 :</b> Au besoin, entretenir et assurer une signalisation adéquate d'un pont de glace à la hauteur de Pointe Noire pour réduire la longueur du détour devant être effectué par les motoneigistes (via le pont de glace de Xstrata à la hauteur du port)	Faible	Suivi général et suivi du transport maritime dans la baie Déception (Navigation : p 65)
Gestion du territoire et des ressources	Exploitation	Les infrastructures et les activités minières	Maintien de la pérennité des ressources et production de matières résiduelles	ÉI : p. 478-479	<b>Courantes :</b> <b>GTR1 :</b> Interdire la possession d'armes à feu sur la mine <b>GTR2 :</b> Réduire la pression de pêche en ne prenant pas de mesures visant à accommoder les pêcheurs (transport, conservation des prises...) <b>GTR3 :</b> Déposer les matières résiduelles dans des contenants prévus à cette fin et éviter le rejet de débris dans le milieu aquatique <b>GTR4 :</b> Mettre en place un plan de gestion des déchets basé sur le principe des 4RVE (réutilisation, réduction, récupération, recyclage, valorisation et élimination) <b>Particulières :</b> <b>GTR5 :</b> Mettre en place un programme de pêche encadrant cette activité dans quelques plans d'eau (deux ou trois lacs exploités en alternance et peut-être aussi la baie Déception)	Faible	Suivi des captures de poissons par les employés de la mine (ÉI : p. 581) et suivi faunique (collisions avec la grande faune) (ÉI : p. 581)

Tableau 1 (suite) Synthèse des mesures d'atténuation du Projet Nunavik Nickel.

Élément touché	Phase de réalisation	Source d'impact	Description de l'impact	Source <sup>1</sup>	Mesures d'atténuation	Importance de l'impact résiduel	Suivi
Utilisation des ressources du territoire	Construction	L'ensemble des activités de construction  La construction d'un port maritime et le transport par bateau	Perturbation des activités traditionnelles Inuites à l'intérieur des terres  Perturbation des activités traditionnelles Inuites dans la baie Déception	ÉI : p. 483-484 Navigation (p. 65)	<p><b>Courantes :</b>  <b>URT1 :</b> Ne pas mettre en place de mesures facilitant la pêche sportive (ex : transport hélicoptéré)  <b>URT2 :</b> Interdire la possession d'armes à feu sur la mine (sauf avec une autorisation spéciale pour la protection contre les ours blancs)  <b>URT3 :</b> Inspection préalable et régulière de la machinerie afin d'en assurer le bon état et le bon fonctionnement (pour ne pas générer de bruit excessif)  <b>Particulières :</b>  <b>URT4 :</b> Maintenir l'accessibilité des lacs utilisés par les résidents de Salluit et de Kangiqsujuaq  <b>URT5 :</b> Réduire la pression de pêche en ne prenant pas de mesures visant à accommoder les pêcheurs (transport, conservation des prises...)  <b>URT6 :</b> Mettre en place un programme de pêche encadrant cette activité dans quelques plans d'eau  <b>URT7 :</b> Éviter le transport maritime dans la baie Déception pendant la période de dégel, soit entre la mi-mars et la mi-juin (période de mise bas des phoques, augmentation de la chasse par les Inuits)</p>	Faible	Surveillance et suivi généraux durant la construction, suivi du transport maritime dans la baie Déception (Navigation : p 65)
	Exploitation	Les infrastructures et les activités minières  Le transport maritime	Perturbation des activités traditionnelles Inuites à l'intérieur des terres  Perturbation des activités traditionnelles Inuites dans la baie Déception	ÉI : p. 487-488 Navigation (p. 65)	<p><b>Courantes :</b>  <b>URT3 :</b> Inspection préalable et régulière de la machinerie afin d'en assurer le bon état et le bon fonctionnement (pour ne pas générer de bruit excessif)  <b>URT1 :</b> Ne pas mettre en place de mesures facilitant la pêche sportive (ex : transport hélicoptéré)  <b>URT2 :</b> Interdire la possession d'armes à feu sur la mine  <b>Particulières :</b>  <b>URT6 :</b> Mettre en place un programme de pêche encadrant cette activité dans quelques plans d'eau  <b>URT5 :</b> Réduire la pression de pêche en ne prenant pas de mesures visant à accommoder les pêcheurs (transport, conservation des prises...)  <b>URT4 :</b> Maintenir l'accessibilité des lacs utilisés par les résidents de Salluit et de Kangiqsujuaq  <b>URT7 :</b> Éviter le transport maritime dans la baie Déception pendant la période de dégel, soit entre la mi-mars et la mi-juin (période de mise bas des phoques, augmentation de la chasse par les Inuits)  <b>URT8 :</b> Avertir les communautés locales de l'arrivée et de l'itinéraire des navires dans la baie Déception  <b>URT9 :</b> Négocier d'abord une entente avec les Inuits si CRI devait circuler pendant cette période</p>	Faible	Suivi des captures de poissons par les employés de la mine (ÉI : p. 581), suivi faunique (collisions avec la grande faune) (ÉI : p. 581) et suivi du transport maritime dans la baie Déception (Navigation : p. 65)
Récréation et tourisme	Exploitation	Le transport aérien	Nuisance possible pour les usagers du parc national des Pingualuit	ARK	<b>REC1 :</b> À moins d'autorisation spéciale des représentants du parc des Pingualuit, CRI s'engage à ce que les pilotes des avions et des hélicoptères à son service soient informés de l'interdiction de survoler le canyon de la Puvirnituaq ainsi que le territoire du parc à moins de 2 000 pieds d'altitude (ARK, Q/C20).	Faible	Pas de suivi prévu
Archéologie et patrimoine	Construction	L'ensemble des activités de construction	Mise à jour de vestiges archéologiques ou historiques lors des travaux	ÉI : p. 492	<b>Courantes :</b> <b>ARC1 :</b> Si des vestiges d'intérêt devaient être découverts, le responsable des travaux sera avisé immédiatement et des mesures seront prises pour protéger le site	Faible	Surveillance et suivi généraux durant la construction
Ambiance sonore	Construction	L'ensemble des activités de construction	Augmentation du niveau de bruit en périphérie du chantier	ÉI : p. 494-495	<p><b>Courantes :</b>  <b>SON1 :</b> Inspection préalable et régulière de la machinerie afin d'en assurer le bon état et le bon fonctionnement (pour ne pas générer de bruit excessif)  <b>SON2 :</b> Limiter la circulation de la machinerie aux aires de travail  <b>SON3 :</b> Isoler si possible les principales sources sonores avec un matériel absorbant  <b>SON4 :</b> Port obligatoire de protecteurs auditifs pour les travailleurs soumis à un bruit excédant 85 dB pour une période prolongée</p>	Faible	Surveillance et suivi généraux durant la construction

Tableau 1 (suite) Synthèse des mesures d'atténuation du Projet Nunavik Nickel.

Élément touché	Phase de réalisation	Source d'impact	Description de l'impact	Source <sup>1</sup>	Mesures d'atténuation	Importance de l'impact résiduel	Suivi
<b>Ambiance sonore (suite)</b>	Exploitation	L'ensemble des activités minières	Augmentation du niveau de bruit à l'intérieur du complexe industriel, en périphérie des infrastructures minières et des routes	ÉI : p. 496	<b>Courantes :</b> <b>SON1 :</b> Inspection préalable et régulière de la machinerie afin d'en assurer le bon état et le bon fonctionnement (pour ne pas générer de bruit excessif) <b>SON2 :</b> Limiter la circulation de la machinerie aux aires de travail <b>SON3 :</b> Isoler si possible les principales sources sonores avec un matériel absorbant <b>SON4 :</b> Port obligatoire de protecteurs auditifs pour les travailleurs à l'intérieur des bâtiments très bruyants (ex : unité de broyage et de concassage)	Faible	Suivi du niveau de bruit à l'intérieur de l'usine (ÉI : p. 580)
<b>Paysage</b>	Construction	La présence de chantiers et les aires d'entreposage	Dégradation visuelle du paysage environnant	ÉI : p. 499	<b>Courantes :</b> <b>PAY1 :</b> Limiter le plus possible le décapage, le déblaiement, l'excavation, le remblayage et le nivellement pour respecter la topographie naturelle <b>PAY2 :</b> À la fin des travaux, réaménager et restaurer les zones de travaux pour qu'elles s'intègrent le mieux possible avec le paysage naturel (revégétalisation)	Faible	Surveillance et suivi généraux durant la construction
	Exploitation	L'ensemble des infrastructures minières	Dégradation visuelle du paysage environnant	ÉI : p. 501 ARK	<b>Courantes :</b> <b>PAY3 :</b> Aménager les haldes à stériles et le parc à résidus de manière à arrondir leurs formes pour qu'elles s'intègrent mieux au paysage <b>PAY4 :</b> Après la fermeture de la mine, réaménager et restaurer les sites perturbés en les revégétalisant pour qu'il s'intègrent le mieux possible au paysage naturel, démanteler et ramener au sud les infrastructures minières <b>PAY5 :</b> Canadian Royalties s'engage à mettre en place un éclairage directionnel au sodium de manière à limiter la dispersion de la lumière autour de son complexe minier (ARK. Q/C19).	Faible	Suivi général

1 : Source : ÉI = Étude d'impact (GENIVAR, 2007)

ACÉE = Document de réponses à l'Agence Canadienne d'Évaluation Environnementale (novembre 2007)

ACÉE2= 2<sup>e</sup> document de réponses à l'Agence Canadienne d'Évaluation Environnementale (février 2008)

CQEK = Document de réponses à la CQEK (octobre 2007)

Addendum n<sup>o</sup> 2 = Construction d'un pont seuil à l'exutoire du lac Bombardier (GENIVAR, octobre 2007)

Navigation = Étude sur la navigation maritime dans la baie Déception (GENIVAR, novembre 2007)

ARK = Document de réponses à l'Administration Régionale Kativik (mars 2008)